



Compte rendu de la réunion du Comité de relations de travail de la FORMATION PROFESSIONNELLE qui s'est tenue le 22 mars 2021 en TEAMS

Présences : Karine Lavoie, Christine Gilbert, Jean-François Boivin, Andrée-Anne Gagnon, Jean-René Lapointe en remplacement de Jocelyn Ouellet, Isabelle Houde, Dominic Simard, Laurie Girard et Marc Morin

Absence : Jocelyn Ouellet

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion du 7 octobre 2020
2. Organisation scolaire
3. Calendrier scolaire 2021-2022
4. Suppléance / tâche éducative
5. Balises pour ajout ou perte d'heures
6. Début d'un projet spécial pendant un semestre
7. Annualisation du TNP
8. Heures SAE
9. Fonctions et responsabilités
10. Technicien versus enseignant
11. Autre sujet :
 - a) Taux horaire vs correction

1. Compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2020

Suivis :

Compte rendu de la rencontre du 10 juin 2020 : 7. Autres sujets – b) Formation pour les PAB

Après quelques cohortes, le Centre de services scolaire a analysé cette formation et a conclu que ce n'était pas avantageux au niveau financier pour les enseignants s'il démarrait des contrats. Le CSS propose au SES de continuer à payer les gens à taux horaire et que s'ils rencontrent les critères pour accéder aux listes de rappel, alors ils pourraient être inscrits. Le SES comprend que le Centre de services utiliserait l'annexe 45. M. Boivin demande si ce serait le même traitement pour les enseignants légalement qualifiés. Le Centre de services accueille et analysera cette situation. À la suite d'une question de Mme Gilbert, Mme Lavoie précise que le Centre de services ne sait pas ce qu'il adviendra du programme ni si d'autres cohortes sont prévues.

4. Sécurité d'emploi

Des discussions ont lieu concernant le transfert du poste de mécanique de véhicules lourds routiers en santé. Le CSS mandate M. Simard pour faire un tableau afin de vérifier s'il y aurait eu un déclencheur de contrat, et ce, à partir de 2018-2019. Si ce n'est pas le cas, pour l'année suivant la libération du poste par la retraite de M. Luc Lavoie, le Syndicat serait d'accord pour transférer le poste.

Compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2020 - 5. Liste de rappel

Un suivi doit être fait concernant la liste indiquant où en sont rendus les enseignants avec leur autorisation légale.

Compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2020 - 9. Consultation 4-3.00

Le rappel auprès des directions a bien été effectué. Mme Lavoie confirme que c'est le cas et que les directions appliquent la clause 4-3.00.

Compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2020 - 10. Situation au CFOR

À la suite d'un questionnement de Mme Gilbert, Mme Houde mentionne que la situation est toujours fragile. Les API apportent une aide précieuse et les enseignants ne veulent pas les perdre. Cependant, lorsqu'une API est en congé de maladie, comme c'est le cas présentement, c'est un enseignant qui remplace. Donc, ça occasionne une augmentation du ratio pour les autres enseignants.

M. Lapointe rappelle aux membres que la formule au CFOR n'est pas régulière et demande beaucoup de souplesse. Une augmentation du taux de diplomation en comptabilité et en secrétariat a été remarquée et selon Mme Houde, ce serait directement lié avec la baisse de ratio par enseignant. Les enseignants doivent avoir du temps pour compléter les dossiers des élèves et on constate que ça apporte du positif. M. Lapointe comprend la réalité et souligne qu'il ajuste la tâche en conséquence.

Compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2020 - 11. Manque d'enseignants, engagement et support pour les nouveaux enseignants

Le Centre de services scolaire est préoccupé par la difficulté de recruter des enseignants en formation professionnelle. Plusieurs entrevues ont eu lieu. M. Lapointe mentionne le beau travail d'équipe entre les pavillons et les Ressources humaines à ce sujet. Le Centre de services informe le SES qu'après vérification, le besoin des nouveaux enseignants est de l'accompagnement pour leur expliquer la gymnastique quotidienne. Un mentor pourrait être libéré une heure ou plus par semaine, selon le besoin d'accompagnement. Il pourrait avoir du temps compensé. Le SES trouve cette approche intéressante, d'autant plus que c'est l'un des enjeux de la négociation actuelle. M. Boivin ajoute qu'il a été approché par le Pavillon L'Oasis afin de valoriser

l'enseignement à la formation professionnelle au niveau local. Le Syndicat regardera ce qu'il est possible de faire.

Mme Gilbert profite de ce point pour rappeler au Centre de services que s'il y a des enseignants dans les banques, il faut les appeler. Mme Gagnon avise les membres qu'un comité travaille présentement sur ce sujet. Ils sont à mettre toutes les listes à jour et s'assurer que les Ressources humaines et les pavillons aient les mêmes listes. Des discussions ont lieu sur différentes façons de faire pour s'assurer la rétention et l'attraction des enseignants en formation professionnelle. Le SES tient à mentionné que la réorganisation des directions au sein de ce secteur d'enseignement a apporté beaucoup de points positifs.

Compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2020 - Entente pour l'heure du dîner

Dépôt du projet d'entente pour l'heure du dîner par le Centre de services scolaire. Mme Gilbert demande qu'une modification soit faite au niveau de l'heure de repas pour qu'elle soit de 11 h à 13 h 30. Mme Gagnon fera la modification et l'enverra au SES par la suite.

Compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2020 - 13. Autres sujets – a) TOSCA.net

Le Centre de services aimerait avoir le détail des irritants concernant l'utilisation de TOSCA.net afin que Mme Lavoie puisse vérifier si ces derniers peuvent être corrigés. Mme Gilbert a envoyé un message aux enseignants et est en attente de réponses. M. Boivin informe le Centre de services que l'un des irritants l'an dernier concernait le fait que TOSCA.net n'a pas la souplesse nécessaire pour l'annualisation du travail de nature personnelle en FP. Il faudrait savoir si TOSCA.net doit refléter la réalité ou si ce n'est qu'un outil administratif. Ensuite, Mme Gilbert ajoute que le fait que l'enseignant doit passer par la TOS est plus difficile pour ajuster TOSCA.net.

7. Chef de groupe

M. Morin explique les difficultés qu'amène le retrait du chef de groupe pour le CFEM. Il suggère de donner du temps compensatoire afin d'avoir une personne dans chaque département pour assurer un bon suivi entre les enseignants. Mme Lavoie mentionne que la solution amenée par M. Morin est intéressante. C'est une préoccupation du Centre de services que la tâche complémentaire soit bien utilisée. Comme les besoins dans les spécialités sont différents, Mme Lavoie mentionne qu'ils ajusteront selon les besoins.

10. Promotion Active ta carrière

Mme Lavoie informe les membres que cette activité s'est bien déroulée. Elle souligne le bon travail effectué par la conseillère d'orientation. Pour certains secteurs comme véhicules légers et PETF, ce fut bénéfique, car plusieurs inscriptions en sont découlées. Le compte rendu est conforme.

2. Organisation scolaire

Le Centre de services fait une mise à jour de l'organisation scolaire. Pour les formations en mécanique automobile, en soudage et en esthétique, elles ont toutes démarré en janvier. En mécanique de véhicules lourds routiers, la formation n'a pu démarrer, mais les élèves ont eu l'opportunité de suivre l'AEP en mécanique de véhicules de remorque en attendant de débiter l'autre en août. Le programme de carrosserie n'a pas pu démarrer. En Ventes de pièces, les élèves se sont vu offrir la formation en ligne étant donné que le cours ne décollait pas. En ferblanterie, le centre voudrait le partir en août, mais pour l'instant il n'y a que 7 ou 8 inscriptions. Pour PETF, il n'a pas démarré en mars, mais 51 inscriptions sont faites pour le mois d'août. Deux groupes ont démarré en soins infirmiers, soit un en janvier et un en mars. Le programme de préposés aux bénéficiaires n'a pas d'inscription. Le Centre de service pense que l'AEP va chercher la clientèle. Pour les cours en coiffure, comptabilité et secrétariat, il y a une liste d'attente, donc le centre offre aux élèves de l'individualisé. Des discussions ont lieu sur un nouveau programme en fonderie qui serait probablement offert. Les membres s'entendent sur le fait que si un nouveau programme ou qu'une mise à jour est offerte, les enseignants concernés devraient débiter plus tôt afin de planifier l'implantation (cours, évaluation, installation de nouveaux équipements).

3. Calendrier scolaire 2021-2022

Le Centre de services mentionne que le calendrier scolaire a été adopté lors du CA du CSS de février dernier et il est maintenant sur leur site Internet.

4. Suppléance/tâche éducative

Mme Gilbert explique une problématique en lien avec la suppléance et la tâche éducative. Comme il y a un manque de relève, lorsqu'un enseignant est absent, ses heures d'enseignement sont réparties entre les autres enseignants. Cela occasionne que ces derniers font plus d'heures de tâche éducative et leur tâche complémentaire s'en retrouve diminuée. Il manque donc de temps pour bien préparer leur cours, par exemple en métallurgie où ils doivent fabriquer des pièces. Le SES demande s'il est prévu d'ajouter des heures et de payer au millième_ou s'il y a un autre moyen de pallier

cette situation. Un retour sera fait avec le secteur métallurgie, car ça ne semble pas concerner d'autres secteurs. M. Simard ajoute que présentement ils doivent combler le besoin, donc diminuer le TC et à la fin de l'année ils paieront le millième.

5. Balises pour ajout ou perte d'heures

Le Syndicat demande au Centre de services de regarder la possibilité de mettre des balises uniformes entre les pavillons afin de s'assurer qu'aucun enseignant ne soit pénalisé lors d'ajout ou de perte d'heures. Mme Lavoie donne l'exemple au pavillon L'Oasis, lorsque rendu au stage, les abandons d'élèves occasionnent un groupe de moins. De plus, ce n'est pas toujours la plus jeune qui se retrouve avec des heures en moins. Mme Gagnon mentionne qu'il n'y a pas de pratique précise en ce moment pour gérer cela. Mme Lavoie propose de l'ajouter dans les fonctions et responsabilités. Elle mentionne qu'elle vérifiera le réflexe des directions pour voir comment la situation pourrait être régulée. M. Boivin rappelle que, lors du CRT-FP du 20 novembre 2019, lorsqu'un enseignant régulier temps plein avait perdu des heures, le Centre de services avait convenu de combler leurs contrats avec de la suppléance. Mme Lavoie fera des vérifications.

6. Début d'un projet spécial pendant un semestre

Le SES demande la façon de faire du Centre de services lorsqu'un projet spécial démarre durant un semestre. Mme Gilbert mentionne que la façon dont le projet en esthétique a été traité a amené beaucoup de stress aux enseignants. Après plusieurs discussions, le Centre de services prend en note qu'il faut s'assurer d'avoir une rencontre d'information auprès du personnel et de travailler plus en collaboration avec les personnes concernées.

7. Annualisation du TNP

Concernant l'annualisation du TNP, le Syndicat explique au Centre de services que pour la spécialité métallurgie, ils peuvent jouer sur leur TNP. Ils peuvent faire 3 heures au lieu de 5 heures dans une semaine, mais la semaine suivante ils ne peuvent pas faire plus de 5 heures. Donc, Mme Lavoie tentera de trouver une solution à cette problématique.

8. Heures SAE

Le Centre de services informe le SES qu'un comité a été mis en place, composé de Mme Gagnon, Mme Lavoie et Mme Suzanne Bilodeau du Service aux entreprises. Ce

comité a été créé afin, entre autres, de démêler les types d'enseignement, soit les AEP, les ASP, la FP et la RAC et de décrire ce qu'implique la tâche. Mme Gagnon ajoute que le SAE est une offre de service méconnue et il est très important d'organiser une séance d'informations pour que tous sachent de quoi il en retourne. Mme Houde amène une problématique concernant les heures MELS faites au SAE alors que les enseignants n'ont pas leur autorisation légale. Certains enseignants, qui ont leur autorisation, n'ont pas de tâche pleine, mais ne se voient pas offrir ces heures. Cela les préoccupe grandement. Mme Lavoie ajoute que c'est une préoccupation du Centre de services également. M. Boivin rappelle que le Centre de services a l'obligation de respecter le chapitre 13. Il ajoute que plusieurs points ne sont pas clairs, surtout au niveau du contrat et du salaire ainsi que des heures MELS. Le Centre de services termine en mentionnant que c'est dans le but de tout éclaircir que le comité a été créé.

9. Fonctions et responsabilités

Le document des fonctions et responsabilités est terminé. Le Centre de services l'enverra par courriel au Syndicat.

10. Technicien versus enseignant

Mme Lavoie propose au SES que, lorsqu'il n'y a personne sur la liste, le Centre de services puisse permettre à un technicien, qui est également enseignant, de faire de la suppléance. Le SES précise que ce devrait être fait seulement en dernier recours, car même si des heures sont données, ils ne pourront jamais être sur un contrat, étant donné qu'ils sont non légalement qualifiés).

11. Autre sujet

a) Taux horaire vs correction

Un questionnement a été soulevé au CFOR concernant les remplacements à taux horaire et les corrections. M. Lapointe ajoute que la situation au CFOR est possiblement différente, car avec les cours en ligne, il y a beaucoup d'examens, donc de la correction. Après quelques discussions, M. Boivin rappelle que le taux horaire inclut de la correction, mais directement liée à la suppléance. Plusieurs points à ce sujet sont à clarifier. Le Syndicat fera des vérifications de son côté.

Christine Gilbert
Conseillère syndicale